

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 13 février 2023  
Monsieur le Maire ouvre une enquête publique à la mairie - 7 rue Pierre Pauilhac-33740 ARES

**Du lundi 06 mars 2023 au jeudi 06 avril 2023 inclus**

L'adaptation de dispositions réglementaires en matière de recul selon la hauteur des constructions pour permettre la réalisation d'avant-toits en zones urbaines et à urbaniser, hors zone d'urbanisation à long terme 2AU, et en matière de modulation du coefficient de pleine terre pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales ;  
Le relèvement des obligations imposées en matière de production de logements locatifs sociaux ;  
La modification des principes d'aménagement des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des sites n°4 « La Montagne » à vocation d'habitat résidentiel et n°7, la « zone d'activités de la Grande Lande » à vocation d'activités économiques, artisanales et industrielles ; consistant à revoir le découpage des lots et la desserte de la voirie ;  
La suppression de l'emplacement réservé (ER) n°1 visant la réalisation d'équipements publics, sportifs et culturels sur un terrain situé en zone UE ; étant précisé qu'une partie de la surface de l'ER n°1 est reclassée en zone UC, l'autre restant en zone UE et que 0,3 hectare de la surface de l'ER n°1 fait l'objet d'une protection paysagère au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme.

Le Dossier d'enquête sera déposé à la mairie ou sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

**Aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie**

**(Le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et du mardi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)**

Ou les adresser par écrit à l'attention de Mr Daniel MAGUERZ (commissaire enquêteur) à l'adresse de la mairie- 7 rue Pierre Pauilhac-33740 ARES.

Le dossier d'enquête sera également intégralement consultable sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4497> .  
Les citoyens pourront également y intervenir et laisser des observations directement en ligne pendant toute la durée de l'enquête

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- Le lundi 06/03/2023 de 09h00 à 12h00
- Le jeudi 23/03/2023 de 09h00 à 12h00
- Le jeudi 06/04/2023 de 14h00 à 17h00

Les informations concernant le projet de modification n°1 du PLU peuvent être demandées en mairie- 7 rue Pierre Pauilhac- 33740 ARES.

Les copies du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie. Elles seront également consultables sur le site internet de la commune.

Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la mairie- 7 rue Pierre Pauilhac-33740 ARES.

Après l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU sera soumis à la délibération du Conseil Municipal, autorité compétente pour l'approuver.